

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 182-02**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 182-02 modifiant le Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds
de roulement

Adoption par le conseil : 21 août 2012

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité
situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute
personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, ce 23 août 2012.

Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier